

# FICHE D'INSCRIPTION 2022 / 2023 À LA RESTAURATION SCOLAIRE

## ENSEIGNANTS, INTERVENANTS ET PERSONNELS DES ÉCOLES

Fiche d'inscription à retourner par courrier ou à déposer à l'adresse suivante, avant le 30 juin 2022 :  
Communauté de communes Rhône Lez Provence  
1260, avenue Théodore Aubanel CS20099, 84500 Bollène  
ou par mail : [restauration@crlp.fr](mailto:restauration@crlp.fr)

Les menus sont consultables  
via le site internet

 [www.crlp.fr](http://www.crlp.fr)

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Personne à contacter en cas d'accident :

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. 1 : ..... Tél. 2 : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'USAGER

Je suis :  Enseignant  ATSEM  Autre : .....

Ecole à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Alexandre Blanc (Bollène)  Curie (Bollène)  Dolto (Mornas)  Duffaud (Bollène)  Gabriel Péri (Bollène)

Giono (Bollène)  Jean Moulin (Mondragon)  René Char (Lapalud)  Pergaud (Lapalud)  Tamaris (Bollène)

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FORMULE D'ABONNEMENT

#### FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE

Tous les :  Lundis  Mardis  Jeudis  Vendredis

A compter de :  La rentrée de septembre  Inscription en cours d'année\* : .....

#### FORMULE PONCTUELLE

Les usagers devront respecter un préavis de **3 jours ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

### FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE L'USAGER)

Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. 1 : ..... Tél. 2 : .....

E-mail : .....

## PAIEMENT

La participation des usagers est payable **mensuellement et à terme échu**.

Les paiements peuvent s'effectuer :

• **Soit par prélèvement automatique sur compte bancaire**

Dans ce cas, au moment de l'inscription ou en cours d'année, les usagers signent un imprimé d'autorisation de prélèvement (disponible en téléchargement sur le site [www.ccrp.fr](http://www.ccrp.fr) ou à l'accueil de la Communauté de communes Rhône Lez Provence) et fournissent un relevé d'identité bancaire. Une facture, précisant la somme qui sera prélevée, est adressée à la famille le 15 du mois d'après. Le prélèvement s'effectue le 5 de chaque mois.

Si vous aviez opté pour ce mode de règlement l'année précédente et que vos coordonnées bancaires sont inchangées, inutile de fournir à nouveau ces 2 documents.

• **Soit par chèque libellé à l'ordre de : Régie Restauration Collective CCRLP**

Les chèques devront être envoyés à l'adresse suivante :

Communauté de communes Rhône Lez Provence - 1260 avenue Théodore Aubanel CS20099 - 84500 Bollène  
en joignant le coupon détachable de la facture.

• **Soit par Carte Bancaire, par chèque ou en espèces, au siège de la Communauté de communes Rhône Lez Provence**

Dans ce cas, les usagers devront régler au siège de la Communauté de communes, avec le coupon détachable de la facture.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

• **Soit sur internet par Carte Bancaire**

Le Portail Famille, sur lequel les usagers pourront régler par carte bancaire, est accessible sur le site internet de la communauté de communes : [www.ccrp.fr](http://www.ccrp.fr) (encart Portail Famille).

### EN CAS D'IMPAYÉS

En cas de non règlement de la facture, un avis d'impayé sera envoyé par la Communauté de communes.

**En cas d'impayés, une exclusion du service de restauration administrative est applicable.**

## DÉMATÉRIALISATION

J'accepte de recevoir ma facture dématérialisée par e-mail. Je serai informé(e) chaque mois du montant de la facturation par email et je pourrai consulter la facture sur le Portail Famille accessible sur le site [www.ccrp.fr](http://www.ccrp.fr)

E-mail (obligatoire) : .....

## SERVICE EN LIGNE

Après inscription, demandez votre identifiant à l'adresse suivante : [restauration@ccrplp.fr](mailto:restauration@ccrplp.fr)

Vous pouvez alors, depuis le portail usager accessible via le site [www.ccrp.fr](http://www.ccrp.fr) :

- Consulter votre facture
- Régler votre facture
- Annuler et/ou réserver un repas en respectant le délai de **3 jours ouvrés**.

## ENGAGEMENTS DE L'USAGER

Pour recevoir en avant première des infos pratiques, l'actualité locale, des bons plans et des événements n'hésitez pas à vous inscrire **à la newsletter de Rhône Lez Provence** via le site [www.ccrp.fr](http://www.ccrp.fr).

Je soussigné(e) : .....

- Certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce document.
- M'engage à signaler au service restauration dans les plus brefs délais tout changement pouvant intervenir.
- Me conforme aux termes du règlement intérieur du service en vigueur disponible auprès du service restauration, ou consultable sur le site [www.ccrp.fr](http://www.ccrp.fr)

Date :

Signature de l'utilisateur: